

## REUNION DU 27 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 6 décembre à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

**Etaient présents :** HENOCQUE A. - CAILLEUX M. - DEVAUCHELLE M. - DEVILLERS C - BLONDIN E. - BLANCHARD A. - BIGOT N. - MALLET - BOURDELET C. - GALLAND F.

**Etaient Absents :** Mlle GELTZ donne pouvoir à Mme DEVAUCHELLE M. Mr BARBE Philippe donne pouvoir à Mr BLANCHARD A. Mr TOULET Daniel donne pouvoir à Mr HENOCQUE A.

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre est approuvé à l'unanimité.

### **I ) Convention financière relative au financement des 24 épis de Cayeux sur mer**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de réalisation des 24 épis visant à protéger le territoire de la Baie de Somme Sud contre le risque de submersion marine,
- Vu le rapport favorable du Commissaire Enquêteur sur le projet des 24 épis en date du 12 février 2013,
- Vu la convention de financement multi partenariale en date du 13 juillet 2012 sur le projet des 24 épis pour un montant prévisionnel de 18 millions d'euros,
- Vu le projet de délibération de la commune approuvant le projet des 24 épis en date du 29 septembre 2010,
- Considérant la substitution dans le plan de financement du Syndicat Mixte à l'ASA des Bas-Champs visant à contracter les deux emprunts nécessaires à la réalisation du projet pour un montant inférieur à 3 900 000 €,
- Considérant que le Syndicat Mixte n'a pas de fonds propres lui permettant de rembourser les annuités des emprunts contractés sans l'aide de partenaires extérieurs,
- Considérant la compétence « gestion du trait de côte » du Syndicat Mixte,
- Considérant les principes arrêtés, de couvrir les annuités du prêt contracté par le Syndicat Mixte en substitution de la participation de l'ASA des Bas-Champs à hauteur de 80 % par les communes et de 20 % par l'ASA des Bas-Champs,
- Considérant qu'il s'agit d'un projet territorial de grande ampleur, le Syndicat Mixte, requiert des communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Woignarue ainsi que de l'ASA des Bas-Champs, leur concours financier, pour le remboursement des annuités d'emprunt, pour moitié des prêts sur 15 ans (Crédit Agricole Brie Picardie) et pour moitié des prêts sur 21 ans (Caisse des Dépôts et Consignations + 2 ans de pré financement),

- Vu la délibération de la commune de Woignarue en date du 15 juillet 2013 approuvant le principe d'une participation financière communale à hauteur de 14,2228 % des annuités des emprunts (capital + intérêts) contracté par le Syndicat Mixte dans le cadre de cette opération.
- Considérant la nécessité de mettre en place, une convention financière de partenariat reprenant le détail des sommes empruntées, l'échelonnement du remboursement des annuités d'emprunt et la clé de répartition de chaque partenaire.

Le Conseil Municipal approuve la convention de financement pour les travaux de confortement des zones urbanisées du Vimeu et autorise le Maire à la signer

## **2 ) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Le Maire rappelle qu'en juin 2012, la Société SOCREA, représentée par Mr Florent BASSSET, architecte DPLG, remettait à la commune son rapport d'avant-projet pour la restauration de l'église. Deux propositions étaient présentées.

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France qui préconise l'hypothèse n°1 « à l'identique », Mr Baset a redéposé un programme d'opération modifié et actualisé de l'étude préalable, pour un montant des travaux estimés à 299 789 € HT soit 359 747 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet hypothèse n°1 « à l'identique »
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- Arrête le plan de financement suivant :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> ETAT – D.E.T.R. -25 %</li> <li><input type="radio"/> Conseil Général (Idéal)</li> <li><input type="radio"/> Asso de Sauvegarde du Patrimoine</li> <li><input type="radio"/> Fondation du Patrimoine</li> <li><input type="radio"/> Sauvegarde de l'Art Français</li> <li><input type="radio"/> Député</li> </ul>	= 74 947 € = 10 000 € = 30 000 € = 15 000 € = 10 000 € = 10 000 €
<input type="radio"/> Emprunt Dont TVA (59 958 €)	= 209 000 €

### **3) Demeure d'Hautebut – Etude des différentes propositions**

Monsieur le Maire expose au Conseil les trois propositions des éventuels repreneurs de la Demeure d'Hautebut.

- 1<sup>ère</sup> proposition de Monsieur Eloy (propriétaire de la Cour Carrée et Domaine de Joinville à Eu)
- 2<sup>ème</sup> proposition de la Société CampWood (parc résidentiel de loisirs et de chalets en bois)
- 3<sup>ème</sup> proposition de Monsieur Sanson (propriétaire du Cise)

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de Mr Sanson.

Monsieur Sanson avait confirmé son souhait et tout l'intérêt qu'il portait pour la Demeure d'Hautebut lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Celui-ci souhaite développer un nouveau concept qui est la prestation hôtelière pour des gîtes de 2 à 4 personnes avec toutes les prestations possibles allant de l'accueil, de la restauration, du petit déjeuner, au ménage,...)

Par la suite il souhaite également rénover en hôtel \*\*

Il y aura possibilité d'embauche de 2 à 4 priorité sera donné aux personnes de Woignarue.

Un bail commercial sera établi et un dépôt de garantie déposé.

Le loyer sera versé chaque mois et indexé chaque année sur le coût de la construction.

Le Maire s'est renseigné auprès du Notaire concernant le bail commercial.

Celui-ci sera établi pour une durée de 9 ans. Le loyer proposé sera de 35 000 € / an HT  
Un dépôt de garantie de 5000 € sera demandé.

Après lecture des différentes conditions liées entre le bailleur et le preneur, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Monsieur le Maire recontactera Monsieur Sanson afin d'étudier les conditions du bail.

### **4) CAMPING – Changement propriétaire commerce**

Le Président de la Commission camping informe que Mr PALUSEZWSKI Jonathan domicilié à Paris (75015), qui exploite le commerce de jouets et divers articles de plage au camping municipal, cesse son activité.

Il propose un successeur : Mr POUPART Patrick, domicilié à MOLIENS (60220).

Le Conseil Municipal accepte ce changement d'exploitant qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et mandate le Maire pour établir et signer la convention qui sera établie entre les deux parties et qui fixera toutes les conditions de cette location.

## Divers

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard qui propose une convention de partenariat avec la Commune de Woignarue par laquelle la commune doit acheter des billets à un tarif préférentiel pour accéder aux différents sites : Jardins de Valloires, Aquaclub, Parc du Marquenterre, Musée Picardie, Maison de la Baie de Somme afin de promouvoir les sites Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Club de Surf Casting Club Mersois qui demande comme chaque année l'autorisation d'organiser des concours de pêche sur la plage d'Hautebut aux dates suivantes :
  - Le samedi 17 mai 2014 de 12h à 16h (4 chalets)
  - Le samedi 12 juillet 2014 de 7h à 11h (1<sup>er</sup> parking)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mère de famille l'a interpellé concernant l'abri bus d'Onival situé à côté du terrain de boules. L'abri est en retrait de la route et les enfants sont obligés d'attendre le bus sur le trottoir, même en cas de pluie, sinon le chauffeur qui effectue le ramassage scolaire oublie de s'arrêter s'il ne les voit pas.  
La question est de savoir s'il faut refaire un autre abri bus en bord de route.

Le Maire propose d'appeler la CAP qui s'occupe du ramassage scolaire.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements qu'il l'a reçu suite aux décès de Mr ROBERT Michel, de Mr BECQUET Gaston et de Mr DEMOOR Dominique.

Fin de séance à 20h15